

ALPES et ViRAGES

www.voituresetvirages.com

randonnée sportive pour ALPINE A110

+33 631 847 804

ARTICLE 6 : assurance

Les voitures devront être couvertes par une assurance responsabilité civile et personnes transportées.

Une police d'assurance sera souscrite par l'organisation pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés à des tiers. Les garanties dommages et vol sont exclues.

ARTICLE 7 : vérifications

L'organisation vérifiera la conformité de la voiture avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Elle pourra refuser le départ à toute voiture non conforme aux règles de sécurité.

ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité de l'organisation.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra en faire usage selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

ARTICLE 9 : déroulement

Cette randonnée **ne comportant aucune notion de vitesse ou de régularité, aucun chronométrage de parcours ne sera effectué.** Des contrôles de passage seront effectués aux points de regroupement. Les horaires sont donnés uniquement à titre indicatif.

Aucune assistance mécanique ou réparation d'aucune sorte ne sera assurée par l'organisation : les participants s'engagent à solliciter leurs propres moyens d'assistance.

Un trophée ALPES et ViRAGES sera remis selon le parcours effectué : **BRONZE** pour 1, 2, 3 ou 4 étapes, **ARGENT** pour 5 ou 6 étapes et **OR** pour 7 étapes.

ARTICLE 10 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne pourra être portée et ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

ARTICLE 11 : modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

ARTICLE 12 : annulation

En cas d'annulation de la randonnée "ALPES et ViRAGES 2026", les participants seront intégralement remboursés des droits d'organisation et des droits de prestations.

En cas de forfait des participants, **les droits d'organisation fixés à 200 € resteront acquis à l'organisation et les prestations de restauration et d'hôtellerie seront remboursées selon les règlements de chaque établissement.**

ALPES et ViRAGES

randonnée sportive pour ALPINE A110

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026



www.voituresetvirages.com

+33 631 847 804

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026

PROGRAMME

4 journées de grand-tourisme en liberté sur les routes des rallyes des Alpes

mercredi 16 septembre

- 09:00** accueil des équipages
- 10:00 - 12:30** 1^{ère} étape (110 km)
Opio, Escragnolles, Mons, Fayence, Monferrat
- 14:30 - 18:30** 2^{ème} étape (190 km)
Monferrat, St André les Alpes, Col d'Allos, Embrun

jeudi 17 septembre

- 08:30 - 12:30** 3^{ème} étape (160 km)
Embrun, Col de la Bonette, St Sauveur, Valberg
- 14:30 - 19:00** 4^{ème} étape (175 km)
Valberg, Col de la Cayolle, le Lauzet, Embrun

vendredi 18 septembre

- 08:30 - 12:30** 5^{ème} étape (150 km)
Embrun, Selonnet, Gap, St Disdier Dévoluy
- 14:30 - 18:30** 6^{ème} étape (190 km)
St Disdier, Col du Noyer, Col de Vars, Embrun

Samedi 19 septembre

- 08:30 - 12:30** 7^{ème} étape (190 km)
Embrun, Colmars les Alpes, Annot, Castagniers
- 14:30** remise des prix et clôture

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026

REGLEMENT

ARTICLE 1 : présentation

"ALPES et VIRAGES 2026" est une randonnée routière, organisée les 16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026, se déroulant sur routes ouvertes à la circulation sans aucune notion de compétition de vitesse ou de régularité. Les équipages recevront au départ un carnet de route portant les indications nécessaires au parcours de l'itinéraire.

ARTICLE 2 : voitures admises

Sont admises les voitures ALPINE A110 des années 2018 à 2026 homologuées pour un usage routier. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le **minimum** de voitures requises est de **10** et le **maximum** de voitures admises est de **25**.

ARTICLE 3 : engagement

Les droits d'inscription pour l'**organisation** et les **prestations** incluent le carnet de route, les plaques rallye, la restauration (**apéritifs, vins, spiritueux exclus**) ainsi que l'hébergement en hôtel ***, fixés selon le barème ci-après pour 1 voiture, avec 1 ou 2 personnes.

formule	1 personne 1 chambre	2 personnes 1 chambre	2 personnes 2 chambres
tarif	1 200 €	1 500 €	1 700 €

participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande

Les formulaires d'engagement devront être retournés dûment **remplis et signés**, accompagnés d'une **photographie de la voiture**, de **200 € d'honoraires d'organisation** et de **400 € d'avance sur prestations**. La **date limite d'inscription est fixée au 6 septembre 2026**. Toute demande d'engagement non accompagnée des droits d'organisation ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part de l'organisation, les droits d'organisation et de prestations seront intégralement remboursés.

ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers l'organisation.

Un extincteur et un triangle de pré-signalisation sont obligatoires pour chaque véhicule.

ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement. **Les conséquences des infractions au code de la route** ne pourront en aucun cas être supportées par l'organisation, et **restent à la charge des participants**.

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026 BULLETIN d'INSCRIPTION

ÉQUIPAGE / CREW

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address

Téléphone - Phone +

mél / e-mail @

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model Couleur / Colour



Année / Year Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance company

Numéro de contrat / Contract number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

à partir du 1^{er} janvier 2026

formule	1 personne	2 personnes 1 lit 2 lits	2 chambres
tarif	1 200 € <input type="checkbox"/>	1 500 € <input type="checkbox"/>	1 700 € <input type="checkbox"/>

participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande

200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

ORGANISATION : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

400 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

solde à l'inscription par virement ou chèque au 1^{er} septembre 2026 par virement ou chèque au départ par chèque ou espèce

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514
chèque à l'ordre de Jean-Luc ARMAGNACQ

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - FRANCE

16 - 17 - 18 - 19 septembre 2026 BULLETIN d'INSCRIPTION

ÉQUIPAGE / CREW

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address

Téléphone - Phone +

mél / e-mail @

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model Couleur / Colour



Année / Year Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance company

Numéro de contrat / Contract number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

à partir du 1^{er} janvier 2026

formule	1 personne	2 personnes 1 lit 2 lits	2 chambres
tarif	1 200 € <input type="checkbox"/>	1 500 € <input type="checkbox"/>	1 700 € <input type="checkbox"/>

participation partielle au programme sur 1, 2, 3 jours avec tarification sur demande

200 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

ORGANISATION : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0103 3341 414

400 € à l'inscription obligatoirement par virement bancaire

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514

solde à l'inscription par virement ou chèque au 1^{er} septembre 2026 par virement ou chèque au départ par chèque ou espèce

PRESTATIONS : BIC BNPAFRPPXXX - IBAN FR76 3000 4010 4300 0031 9838 514
chèque à l'ordre de Jean-Luc ARMAGNACQ

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agréer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature PILOTE

Signature COPILOTE

Envoyer à Jean-Luc ARMAGNACQ - First Home 115 - 2 avenue Pythagore - 06560 VALBONNE - FRANCE